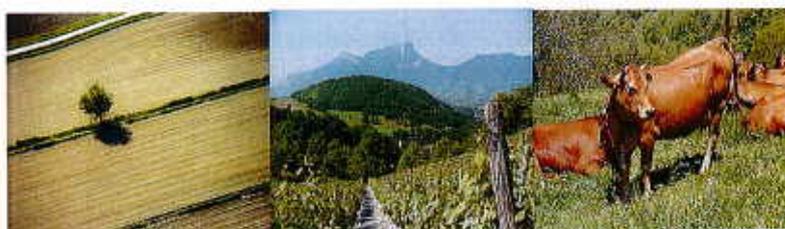




Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du

1^{er} juin 2012

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE MONTMELIAN
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 4 : PLU de MONTMELIAN

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. Yves PAVILLET, adjoint au maire
M. Jean RAUBER, secrétaire général

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1^{er} juin 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Montmélian, arrêté par délibération du conseil municipal le 22 février 2012 et déposé en Préfecture le 12 mars 2012.

Le débat qui a suivi la présentation du projet a essentiellement porté sur le secteur de « La Maladière ».

En effet, une réflexion sur ce secteur a été engagée par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) afin de redélimiter le périmètre de l'appellation viticole « Chignin-Bergeron », dans l'objectif de préserver cette appellation étant donné son enjeu économique local. Son classement en zone AU2 (urbanisation à long terme nécessitant une modification du PLU) se traduit par une perte de potentiel viticole reconnu.

Appelée à se prononcer à l'issue du débat, la commission émet, à l'unanimité, globalement un avis favorable au projet de PLU arrêté.

Cependant, un point reçoit un avis défavorable à l'unanimité : le secteur de « La Maladière » doit être reclassé à vocation agricole en affichant un zonage Av, tant pour la partie zonée AU2 au futur PLU, sauf aux abords du bâtiment existant, que pour la partie zonée N, délimitant actuellement des pelouses sèches.

Chambéry, le **12 JUIN 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE